

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Avril 2017

L' an 2017 et le 3 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

**Présents :** M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, HELLEC Hameline, LEBOISSETIER Martine, ROPARS Christine, MM : CATHERINOT Yves, DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, THÉBAULT Christian, VIAUD Pascal, VILLEDIEU Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TSHIENDA Francine à Mme HELLEC Hameline

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 27/03/2017

**Date d'affichage :** 27/03/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de CHATEAUDUN

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme ROPARS Christine

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - 2017\_014  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - 2017\_015  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - 2017\_016  
VOTE DES TAUX DES TAXES - 2017\_017  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - 2017\_018  
INDEMNITE AU MAIRE - 2017\_019  
INDEMNITE AUX ADJOINTS - 2017\_020  
ADMISSION EN NON VALEUR - PRÉDUITS IRRECOURABLES - 2017\_021  
ECLAIRAGE PUBLIC TC2 - 2017\_022  
CLOTURE DU BASSIN DE RETENTION - 2017\_023  
MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : TRACTEUR - 2017\_024  
MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : PELLENC - 2017\_025  
MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : RIPAGREEN - 2017\_026  
TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : FRAIS D'HONORAIRES DE L'ARCHITECTE - 2017\_027  
TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE - 2017\_028  
TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES  
- 2017\_029  
REPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ECOLE - 2017\_030

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

réf : 2017\_014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	
A. résultat de l'exercice	+ 45 104,82
B. résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif	+ 522 765,10
<b>C résultats à affecter = A +B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 567 869,92</b>
<b>Solde d'exécution de la section de fonctionnement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R 001 si excédent	- 155 544,07
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 54 918,92
<b>Besoin de financement F = D+E</b>	<b>100 625,15</b>
<b>AFFECTATION = C= G+H</b>	<b>567 869,92</b>
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	100 625,15
2) H. Report en fonctionnement R 002	467 244,77
<b>TOTAL REPORT R 002</b>	<b>467 244,77</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

réf : 2017\_015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

réf : 2017\_016

Les membres du conseil municipal réunis sous la présidence de Mme BOURGEOIS , doyen d'âge Délibérant sur le compte de l'exercice 2016, dressé par M.LECOMTE, maire, après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2016 lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

M. le Maire quitte la séance.

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses :	437 391,96€
	Recettes :	482 496,78€
	<b>Résultats exercice</b>	<b>45 104,82€</b>

<b>Investissement</b>	Dépenses :	350 096,79€
	RAR	15 751,08€

	Recettes :	177 635,14€
	RAR	70 670,00€

**Résultats exercice - 117 542,33€**

Les membres du conseil votent le compte administratif, qui laisse apparaître un résultat de l'exercice de - 72 437,51€.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### VOTE DES TAUX DES TAXES

réf : 2017\_017

Considérant les bases d'impositions prévisionnelles 2017

Considérant que le produit des taxes nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 162 915€

Le conseil municipal, à la majorité, fixe les taux comme suit :

	<b>Base prévisionnelle</b>	<b>taux</b>	<b>produit</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>1 019 636</b>	<b>6.96</b>	<b>72 036</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>608 117</b>	<b>12.54</b>	<b>77 284</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>57 015</b>	<b>23.85</b>	<b>13 595</b>
			<b>162 915</b>

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

réf : 2017\_018

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2017, dont le détail est présenté en annexe et qui s'équilibre comme suit :

en recettes et dépenses de fonctionnement à 943 858,81 €  
et en recettes et dépenses d'investissement à 888 116,54 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **INDEMNITE AU MAIRE**

réf : 2017\_019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux maximal 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une population comprise entre 500 et 999 habitants avec effet au 28 mars 2014 date de son élection.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **INDEMNITE AUX ADJOINTS**

réf : 2017\_020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux maximum soit 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. CATHERINOT Yves            1er adjoint  
M. DESFERTILLES Christian    2<sup>ème</sup> adjoint

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **ADMISSION EN NON VALEUR - PRODUITS IRRECOUVRABLES**

réf : 2017\_021

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Trésorerie de Chateaudun a établi une liste de produits, qui malgré des relances et poursuites, sont devenus irrécouvrables pour un montant de 111,72 €.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur ces produits irrécouvrables.  
Les crédits seront prévus au BP et un mandat sera émis au compte 654.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Accepte l'admission en non valeur des produits irrécouvrables énoncés et
- Donne pouvoir à M.Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **ECLAIRAGE PUBLIC TC2**

réf : 2017\_022

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir : rénovation des points lumineux Rue de la République - phase 3.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en oeuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la commune
<b>21 500€</b>	<b>30%</b> <b>6450€</b>	<b>70%</b> <b>15 050€</b>

voté pour, l'achat du desherbeur à chaleur pulsée est donc adopté. Le devis de la société PISSIER est accepté pour un montant de 2290€ HT.

A la majorité (pour : 5 contre : 5 abstentions : 4)

#### **TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : FRAIS D'HONORAIRES DE L'ARCHITECTE**

réf : 2017\_027

M. le Maire énonce les tarifs des honoraires de l'Architecte pour le travaux de transformation d'un bâtiment technique en cantine scolaire pour un montant de 16 770 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour que M. le Maire signe le devis d'honoraires de l'architecte d'un montant de 16 770 € HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE**

réf : 2017\_028

M. le Maire expose l'analyse des devis reçus pour le bureau de contrôle technique, la mission SPS et les diagnostics amiante et plomb :

- Apave
- Bureau Veritas
- Socotec

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour que M. le Maire signe le devis de la société SOCOTEC pour un montant de 5 775,50 € HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES**

réf : 2017\_029

M. le Maire présente l'analyse des offres réalisée par l'architecte pour les 10 lots lors de la commission d'appel d'offres du 3 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

N°	LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	DEMOLITION/GROS ŒUVRE	GUINOIS	55 603.70 €
2	STRUCTURE BOIS/BARDAGE/COUVERTURE	DRU	8 745.33 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	CHARTRES MIROITERIE	15 379.00 €
4	CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS	THIERRY	9 480.13 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	BRACHET	4 044.50 €
6	ELECTRICITE	LEMOULT	13 326.00 €
7	CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE	FOLLEAU	48 500.00 €
8	REVETEMENT DE SOLE SOUPLE	CERETTI	7 681.80 €
9	PEINTURE	MAI	5 350.00 €
10	EQUIPEMENT CUISINE	PG SERVICES	4 841.73 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ECOLE**

réf : 2017\_030

M. le Maire rapporte ce qu'il a été proposé en commission scolaire : acquérir des tablettes tactiles plutôt que des ordinateurs portables.

Le coût est moindre ce qui permettrait d'en acheter plus (12).

M. le Maire présenté deux devis dont les tablettes sont identiques :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CLOTURE DU BASSIN DE RETENTION**

réf : 2017\_023

M. CATHERINOT présente le devis EXAU TP pour la pose d'une clôture autour du bassin de rétention :

- clôture : 9 900€ HT
- portail 2 100€ HT

Yves CATHERINOT propose de céder un portail lui appartenant et indentique à celui d'EXAU TP pour un montant de 900€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis d'EXAU TP pour la clôture pour un montant de 9 900€ HT soit 11 880€ TTC
- d'acquérir le portail d'Yves CATHERINOT pour un montant de 900€ TTC, l'installation sera assurée par le service technique communal.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : TRACTEUR**

réf : 2017\_024

Pascal VIAUD et Loic VILLEDIEU proposent le remplacement du tracteur actuel pour un modèle plus adapté au Plan de Gestion Différencié. Les devis sont en cours et feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, délivre un accord de principe pour cet achat sous réserve de l'obtention de subventions.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

#### **MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : PELLENC**

réf : 2017\_025

Suite à la démonstration de l'outil PELLENC et en complément du tracteur pour l'entretien des espace verts dans le cadre du Plan de Gestion Différencié, M. le Maire propose l'acquisition de :

- deux batteries de tailles différentes avec harmais,
- un réciprocatore,
- un rotofil,
- un sécateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, ces achats et valide le devis de la société LEMOULT pour un montant de 3004,00€ HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : RIPAGREEN**

réf : 2017\_026

Une démonstration a eu lieu du desherbeur à chaleur pulsée dont le principe est le brulage des herbes. Il fonctionne au gaz et demande des précautions strictes d'utilisation.

Yves CATHERINOT évoque les avantages et inconvénient de ce système.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 5

Abstention : 4

Contre : 5

Egalité entre les voix pour et contre : dans ce cas, la voix de M. le Maire est prépondérante. M. le Maire ayant

- ERI CONCEPT
- OLITECH

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le devis de la société OLITECH pour un montant de 4 775,95€ HT.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

#### Complément de compte-rendu:

##### Demandes de subventions

M. le Maire informe l'assemblée que deux demandes de subventions ont été reçues du Secours Populaire Français et de l'AFSEP.

Le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

##### Tableaux des présences aux élections présidentielles et législatives

M. le Maire complète les tableaux selon les disponibilités de chacun.

##### Questions diverses

- *Bilan du questionnaire : extinction de l'éclairage public*  
Environ 20% des habitants ont répondu.

Les conclusions :

- Plus de 90% sont satisfaits du dispositif.
- Plus de 90% souhaitent le maintenir.
- 60% seraient d'accord pour étendre l'horaire d'extinction de l'éclairage public.

Il est évoqué le cas de la Rue du Stade dont l'issue normalement réservée aux gros engins agricoles est régulièrement empruntée par d'autres véhicules.

L'emplacement de stationnement qui s'y trouve peut être un lieu de repérage des habitations. M. le Maire propose de demander au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, propriétaire, de le supprimer.

Il sera également réfléchi au moyen d'empêcher les passages de véhicules non autorisés au bout de la Rue de Stade.

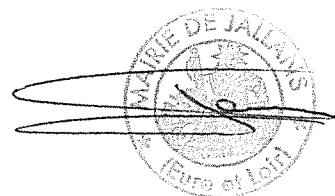
Le Conseil Municipal décide que l'horaire ne sera pas étendu pour le moment mais le système d'extinction maintenu pour l'ensemble de la commune de minuit à 5h.

- *Visiophone de l'école*

A la suite d'une rencontre avec les délégués des parents d'élèves, il a été décidé de ne pas étendre le système de fermeture du portail lors des activités périscolaires.

Séance levée à : 23:45

En mairie, le 14/04/2017  
Le Maire  
Olivier LECOMTE



FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	154405.00	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	467244.77
012	Charges de personnel et frais assimilés	184086.08	013	Atténuations de charges	18000.00
014	Atténuations de produits	81458.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32981.04
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	5000.00	73	Impôts et taxes	315918.00
023	Virement à la section d'investissement	450000.00	74	Dotations, subventions et participations	108423.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257.53	75	Autres produits de gestion courante	1292.00
65	Autres charges de gestion courante	64428.20	77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières	4224.00			
<b>TOTAL</b>		<b>943858.81</b>			<b>943858.81</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155544.07	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16917.58
041	Opérations patrimoniales		021	Virement de la section de fonctionnement	450000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	10307.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257.53
20	Immobilisations incorporelles	5000.00	041	Opérations patrimoniales	
21	Immobilisations corporelles	324548.63	10	Dotations, fonds divers et réserves	109241.43
23	Immobilisations en cours	392716.84	13	Subventions d'investissement	271000.00
27	Autres immobilisations financières		16	Emprunts et dettes assimilées	40000.00
			27	Autres immobilisations financières	700.00
<b>TOTAL</b>		<b>888116.54</b>			<b>888116.54</b>